

# Conseil de Quartier le compte-rendu

Réunion du mercredi 14 octobre 2015 (Local Porte Joie)

Village



**Sylvie PIRIOT**  
coprésidente habitante



**Liliane WEIBLEN**  
coprésidente élue



## L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

### ► Présence et échanges avec la Police Municipale

• **Rue Jacques Reynaud** : un riverain aborde la question du stationnement de voitures sur le trottoir. Le cadre de la police municipale rappelle que les équipages de police municipale et les ASVP passent régulièrement et verbalisent à hauteur de 135€ depuis juillet 2015 (35€ auparavant). Sur le trimestre écoulé, on enregistre 29 verbalisations auxquelles il faut ajouter celles de la police nationale. Une habitante demande des précisions sur le régime des quads. Le cadre de la police municipale répond que la circulation des quads est réglementée comme celle des motos. Ces engins sont autorisés à circuler sur la voie publique dès lors qu'ils sont immatriculés et assurés. Selon la cylindrée du moteur, le permis A ou B est nécessaire; le port du casque est obligatoire. Globalement, il est rappelé que c'est l'arrêté préfectoral n° 2015-200 du 27 juillet 2015 qui régit la lutte contre le bruit.

• **Allée des parcs** : une conseillère de quartier indique que 2 véhicules plein d'objets en métal stationnent dans ce secteur et transformeraient les lieux en atelier à ciel ouvert. Le policier municipal répond que ces véhicules ont déjà été repérés et contrôlés par les services de

police; ils appartiennent à la communauté des Roms. Des contrôles sont effectués régulièrement ; des verbalisations et des mises en fourrières ont été réalisées sur ce secteur. Le policier municipal précise que le camp des Roms sera évacué semaine 47. Un conseiller demande si la police municipale a accès aux fichiers des voitures volées. Le policier municipal répond qu'une convention existe entre les polices municipale et nationale permettant d'obtenir des informations immédiates. Ce même conseiller souhaite savoir si la police municipale peut intervenir le week-end pour du tapage nocturne. La réponse est positive et pour toute forme de tapage, qu'il soit nocturne ou diurne. Si la police municipale n'est pas en mesure d'intervenir, il faut composer le 17. Enfin, le cadre de la police municipale rappelle les missions de la police municipale. C'est une police de proximité, qui peut faire des relevés d'identité. La police municipale assure le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique conformément à l'article L511-1 du code de la sécurité intérieure. Elle veille à la bonne application des arrêtés municipaux, exécute des relevés d'infractions routières ou au titre du code de l'urbanisme. Elle intervient sur appels des riverains pour tout attroupement sur la voie publique. Une conseillère avait demandé à avoir les comptages de vitesse rue des Garennes. Les chiffres ont été communiqués et correspondent à deux périodes : juin et août/septembre 2015.

### ► Retour sur la réunion du 28 septembre sur la révision de la charte aéroport

Le projet de nouvelle charte pour l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron a été présenté par les responsables des aéroports de Lyon. Fruit d'un long travail entre acteurs institutionnels de l'aviation civile, collectivités, associations de défense de l'environnement, usagers, gestionnaire de l'aéroport, la charte aboutit à un compromis portant sur le nombre de

vols annuels (80000 mouvements), sur les trajectoires pour limiter l'impact sur les habitations de Saint-Priest, sur les horaires d'entraînement avec des restrictions le soir et le week-end, sur l'adoption par les pilotes d'engins turbopropulsés de procédures dites de moindre bruit (monter plus vite quand cela est possible), sur l'obligation pour les hélicoptères de voler le plus haut possible lorsqu'ils n'assurent pas une mission de service public, sur le suivi de la charte avec mise en place d'un tableau de bord comportant plusieurs indicateurs, sur les mesures de sensibilisation des pilotes et l'adoption de sanctions pour toutes infractions disciplinaires de non respect des consignes.

### ► Point tableau de bord : retour sur la réunion référents inter quartiers du 11 septembre et actualisation

Le tableau de bord est l'outil permettant de recenser toutes les demandes formulées par les conseillers de quartier. Le référent pour le quartier du Village rappelle que tous les signalements ne peuvent pas être traités avec la même vitesse, certains sujets étant plus complexes. Il rappelle qu'il est important d'être très précis dans les signalements afin de faciliter le travail des services de la Ville et de la Métropole. Les conseillers de quartier référents du tableau de bord se sont retrouvés en mairie pour partager leurs visions quant à l'évolution de ce tableau. Le service informatique de la Ville sera le maître d'œuvre des modifications à apporter.

### ► Point sur l'expérimentation de la fermeture du chemin de Saint-Martin le dimanche

L'expérimentation de fermeture du chemin de Saint-Martin le dimanche s'est avérée concluante ; la fréquentation a été très élevée et milite en faveur d'une pérennisation. Un comptage a été effectué le dimanche 13 septembre; 28 piétons et 135 cyclistes ont été comptabilisés, soit une augmentation de 360% pour les piétons et de 70 % ▼

pour les cyclistes par rapport au comptage de juin avant fermeture.

### ➤ Retour sur l'expérimentation de la piétonisation de la Grande Rue le dimanche 13 septembre et perspectives

Les retours sont globalement positifs. Les animations ont été appréciées et la fréquentation dans les commerces a été aussi élevée que les autres dimanches. Lors du débriefing entre commerçants, conseillers de quartier et élus, il a été décidé de mener une enquête dans les commerces, via COULEURS et par Internet, pour mieux connaître les comportements des chalandes se rendant au Village. Une expérimentation de fermeture de la grande rue à la circulation le dimanche, sur une période plus longue semble souhaitable. Dans le même temps, la Ville regardera avec la Métropole s'il est possible de faire quelques travaux de voirie à l'entrée de la Grande Rue pour apaiser la circulation.

### ➤ Compte rendu du groupe de travail déplacements doux du 16 septembre

Une réflexion sur une « maison du vélo » offrant plusieurs services est à l'étude. La Ville a répondu à un appel à projets lancé par le conseil régional sur les déplacements et a présenté cette action. Une expérimentation du Tourne à Droite réservé aux cyclistes sera lancée prochainement sur une rue significative de Saint-Priest. Enfin, des parcours loisirs à découvrir en vélo pourraient être identifiés.

### ➤ Retour sur le point rencontre habitants du 5 septembre et premières analyses du questionnaire

Les rencontres se sont tenues les 5 et 13 septembre et ont permis d'échanger avec 104 personnes au total. Chacun a pu exprimer sa perception du quartier et faire part de ses attentes en termes d'amélioration du cadre de vie, de lien social et d'animation. Ces points rencontres sont particulièrement importants car les habitants qui ont échangé avec les conseillers sont des personnes qui ne fréquentent pas forcément les réunions du conseil de quartier ni l'assemblée de fin d'année.

### ➤ Informations mairie

• **Calendrier des assemblées 2015 et préparation de ces rencontres** : l'assemblée de quartier pour le Village se tiendra le **25 novembre à 18h30 au gymnase du Groupe Scolaire Jean Macé**. Comme les années passées, l'assemblée se déroulera en trois temps : revue des projets portés par les conseillers au cours de l'année écoulée, échanges entre la salle et Monsieur le Maire accompagné des élus, buffet pour prolonger ce temps de convivialité. L'année dernière, 150 personnes ont participé à l'assemblée de quartier Village.

• **Présentation de la charte dédicé propreté et implication des conseils de quartier** : le travail d'élaboration de la charte commencé il y a plus d'un an est en phase de finalisation. La charte a été présentée à tous les co-présidents le 13 octobre. Les engagements prévus concernent trois collèges : les collectivités Ville et Métropole, les commerçants et les usagers. L'adoption de la charte a fait l'objet d'une proposition de rapport inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 29 octobre. La signature officielle est programmée le 10 novembre. Seront invités les représentants des commerçants, de la Métropole, les élus et l'ensemble des conseillers de quartier. Une campagne de communication accompagne le lancement de cette charte. Tous les partenaires s'accordent à reconnaître que l'adoption de cette charte n'est pas une fin en soi mais bien le début d'une démarche volontaire de toutes les parties prenantes. Des conseillers de quartier seront sollicités pour assurer le suivi de la mise en œuvre de cette action.

au niveau du camp de Roms. Ce même conseiller demande où en est le plan de lutte contre les discriminations.

• Une conseillère demande s'il est possible d'intensifier les campagnes relatives à l'éducation canine.

• **Abords du groupe scolaire Brenier** : un conseiller demande si des corbeilles de propreté peuvent être rajoutées. Il souligne la propreté de la coulée verte.

• **Allée des Romarins** : un conseiller est inquiet sur le classement de cette allée dans le domaine foncier de la Métropole qui tarde à venir.

### ➤ Expression des habitants

Des riverains souhaitent faire part de difficultés liées au comportement de certains élèves du collège Gérard Philipe rue Marcel Proust et rue des Garennes.

## LES QUESTIONS DE VOS CONSEILLERS

• Il est proposé d'actualiser la photo des conseillers de quartier sur le site internet de la Ville.

• **Imprimerie sise 18 avenue Jean Jaurès** : les conseillers de quartier demandent des précisions sur le devenir de cet établissement en cas d'acquisition de la parcelle par la Ville.

• Un conseiller de quartier demande que soient mises en œuvre des actions sanitaires

## VILLE DE SAINT-PIREST

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : [democratielocale@mairie-saint-priest.fr](mailto:democratielocale@mairie-saint-priest.fr)

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale

Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina

69800 Saint-Priest

## Le Conseil de quartier « Village » c'est...

29 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BERTONI M., BOUR M., BRIDE V., **CHAUVET A.**, CUSIN-MASSET P., **DESCAMPS P.**, DOGER C., DORBEC J.-L., DUBRUC M., **FAURE M.-A.**, **FAURE M.-A.**, FERNANDES F., FORESTIER A., GAILLARD E., GARA L., GRENIER M., **KHABLECH N.**, **LAUGA V.**, LE GOAZIOU M.-F., MESBAHI N., **MILLET AM.**, MINEO C., **PARENTHOËN M.**, **PIRIOT S.**, **SIMON D.**, THEVENIOT M., VARLET ANDRÉ A., VERGNOLLE M., VESCOVI A.-M.

